
Vénéjan



Bulletin municipal

N°7 | Décembre 2025 | www.venejan.fr

Édito du Maire

BULLETIN MUNICIPAL N°7 ■ DÉCEMBRE 2025



Ce bulletin municipal étant le dernier du mandat, il est important pour moi de revenir sur les grandes lignes qui l'ont marqué !

Mes débuts en tant que maire, fin mai 2020, furent très chaotiques !

En raison du COVID, nous avons dû faire face à de nombreuses restrictions :

ouverture de quelques classes à l'école, normes d'hygiène strictes à mettre en œuvre, absence de toute manifestation, surveillance renforcée des personnes âgées, différentes périodes de confinement...

J'ai dû également faire face au comportement irrespectueux d'administrés vis-à-vis de la mairie et de ma personne.

Par la suite, j'ai dû aussi surmonter de graves problèmes dans ma vie privée.

Heureusement, j'ai eu le soutien des agents, des élus et des habitants du village.

Durant ces 6 ans, j'ai appris l'humilité, car, contrairement à ce que certains pensent, le maire n'a pas tous les pouvoirs et doit souvent composer et travailler avec diverses structures comme l'agglo, le Département, la Région et l'État.

Je pense avoir gardé les valeurs humaines qui sont les miennes et avoir assuré mes fonctions dans le but d'améliorer la vie de mes administrés et de gérer les finances de la commune de façon raisonnée.

Mais revenons à des choses plus concrètes !

Tout d'abord les réussites : l'aménagement du rez de chaussée de l'Auberge, la sécurisation du village et du Luget, les cheminements doux de (Montée du plateau et Passadouïre), les jardins familiaux, le terrain multi sports, la remise en état du stade, la mise en conformité des appareils incendies et

anti-intrusion à l'école, le nouveau prestataire pour les repas de la cantine et le nouveau système de réservation des services périscolaires qui a permis de réduire les impayés...

Les frustrations : la nouvelle boulangerie avec de supers équipements mais un fonctionnement chaotique, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) toujours en attente de son Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI)...

Les projets engagés qui seront à poursuivre : la remise en état de la voirie du CD148A 2^{ème} tranche (route de la gare), la finition des appartements à l'ancienne auberge, la réhabilitation et la mise en sécurité de la partie basse du vieux village, des travaux dans la chapelle dont le mur et les peintures murales s'effritent, la continuité des actions de débroussaillage chaque année.

Outre ces projets qui demandent beaucoup de temps de réflexion et de préparation afin d'obtenir les meilleures subventions des différents organismes, il y a aussi le quotidien tout aussi prenant.

Je tiens à remercier l'aide apportée par les agents qui par leur travail ont assuré la continuité du service public et des élus, qui m'ont accompagné jusqu'au bout dans toutes mes missions.

Je vous souhaite à tous de Bonnes Fêtes et vous attends avec impatience le vendredi 16 janvier à 19 h à l'espace Maurice Fost pour partager avec vous la cérémonie des vœux.

En cette fin d'année où l'hiver nous oblige à prendre quelques précautions pour notre santé, prenez soin de vous et de vos proches !

Le maire Gérard ESTELLE

CONTACT

La mairie vous accueille lundi, mardi et jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Tél. : 04 66 79 25 08 Mail : mairie@venejan.fr

Site internet : www.venejan.fr

Courrier : Mairie de Vénéjan

95, Grand' Rue - 30200 VÉNÉJAN



Tirage : 620 exemplaires.

Fin d'imprimer : décembre 2025

Crédits photos : Mairie de Vénéjan.

Création graphique & Réalisation

Reproconcept® à Pont-Saint-Esprit.

Économie et Solidarités

FINANCES



Points sur les subventions :

2020	2021	2022	2023	2024	2025 AU 30/11
213 k€	63 k€	91 k€	137 k€	133 k€	154k€

Reste à percevoir sur les subventions notifiées en 2025 : 468 428,51 €.

Auberge

Le 16 mai 2025 après plusieurs mois de travaux, le rez-de-chaussée de l'auberge du village « Lou Caléou » a repris vie lors d'une inauguration en présence de très nombreux Vénéjanais et partenaires institutionnels heureux de découvrir ou redécouvrir ce lieu animé et modernisé avec talent avec l'entreprise locale « Toqu'&Traiteur »

Depuis, chacun a eu le loisir de profiter des ouvertures du midi et du vendredi soir en plus de l'activité de traiteur déjà durablement installée sur Vénéjan.



Boulangerie

Pas de secret, avec peu de clients ; impossible de rentabiliser une affaire surtout si les investissements d'installation sont importants et si des emprunts sont souscrits.

Il est important de maintenir cette activité de tous les jours au cœur du village, c'est l'affaire de nous tous !

Le marché

Plus de 10 ans d'existence et toujours là !
Sur un espace plus fonctionnel.

Avec ces trois lieux, il en résulte la création d'un espace de commerces avec du stationnement et une visibilité, renforcé par le maintien de la restauration à l'auberge. ■

LES COMMISSIONS



La commune a tenu à maintenir un lien étroit avec tous les acteurs du monde économique du village (entreprises, agriculteurs, hébergeurs). Des réunions d'écoute et d'échanges chaque année ont été organisées afin de recueillir leurs besoins, partager leurs préoccupations et construire ensemble des solutions adaptées.

L'agriculture n'est pas seulement une activité économique, entre vignes, champs, vergers, et élevages, nos agriculteurs façonnent chaque jour le territoire. Ils entretiennent les chemins, préservent la biodiversité et maintiennent ce lien précieux entre l'homme et la terre.

Comme nous l'avons bien compris lors de nos réunions, le monde agricole traverse de nombreuses évolutions : adaptation au climat, recherche d'une gestion plus économe de l'eau, diversification des cultures... Nos exploitants s'engagent dans cette transition avec courage et savoir-faire, tout en perpétuant les traditions qui font la richesse de notre terroir et avance vers un avenir que nous leur souhaitons plus clément.

Les intervenants du tourisme sont très présents sur notre commune ce qui permet d'offrir plus de 200 nuitées par jour.

L'un des points forts qui ressort de ces échanges est l'homologation de notre commune au label "Petite Cité de Caractère®", une reconnaissance qui met en valeur la qualité et l'authenticité de notre patrimoine. Cette distinction s'inscrit dans une dynamique touristique positive, où l'on retrouve des hébergements actifs et des événements estivaux

tels que le Festival Musique du Monde, les Estiv'Dredis, qui animent le village tout au long de l'été.

En partenariat avec l'Office de Tourisme Provence Occitane, la commune renforce sa visibilité et encourage le tourisme.



Les entreprises sont nombreuses sur Vénéjan et sur plusieurs domaines d'activités. Les différentes rencontres annuelles nous ont donné la possibilité de connaître leurs besoins et d'être ainsi plus prêt de leurs préoccupations. ■



COLLECTE

Nous avons réalisé une collecte au profit de la Banque alimentaire du Gard en 2024 et en 2025. Nous vous remercions pour vos dons

Cette opération de collecte au profit de la Banque alimentaire du Gard sera reconduite en 2026 du 2 au 27 février. Une communication sera réalisée le moment venu pour ceux qui souhaiteraient y participer.

Nous collectons aussi en Mairie des bouchons plastiques (pour l'achat de matériel pour les handicapés), des bouchons en liège pour la Ligue contre le cancer, des cartouches d'encre pour leur recyclage. Ces collectes sont récupérées par l'association Les ailes de mon cœur de Pierrelatte. Une collecte de lunettes vous est aussi proposée, elle permet aux étudiants opticiens – lunetiers de s'entraîner pour être envoyées au Burkina Faso.■

CCAS

Pour la semaine bleue, le jeudi 2 octobre 2025, une après-midi musicale a été proposée à nos aînés. Une soixantaine de participants y ont participé et chanté de nombreuses chansons.

Ils ont également apprécié les gâteaux confectionnés par notre boulanger et les boissons offertes par la mairie.

Le dernier événement de l'année a permis d'offrir aux personnes de 70 ans et plus un repas de fête. Le 13 décembre 2025, 117 Vénéjanais ont répondu présents à cet événement avec Toqu'&Traiteur en cuisine, Belle Feuille pour les boissons et Marco et Doran pour l'animation musicale. Pour les aînés, qui n'ont pu s'y rendre, un colis de Noël leur est distribué.■



Développement Durable

LES JARDINS FAMILIAUX



Cette année 2025 marque le lancement officiel des jardins familiaux « Les Hespérides ». Nos premiers jardiniers se sont installés au printemps et ont vu leurs premières récoltes cet été, avec des rendements au-dessus de leur espérance !

Avant leur installation, un viticulteur a travaillé le sol, les racines et les pierres ont été retirées. Deux cuves à eau font office de réservoir et sont remplies régulièrement via une pompe et un forage mis en sécurité dans un abri de jardin.

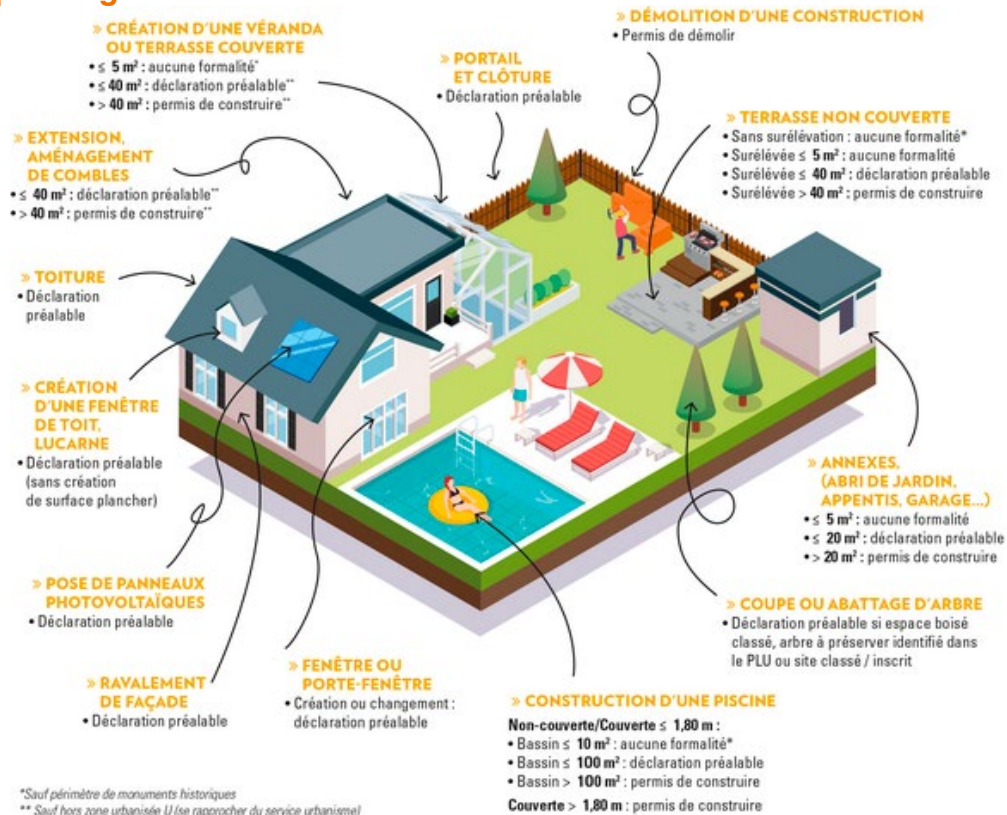
Chaque parcelle est délimitée et fermée par des bordures. Cela permet de protéger les parcelles d'éventuels nuisibles comme les sangliers. Et des coffres ont été mis à disposition des jardiniers pour qu'ils puissent y laisser des outils et ustensiles si besoin. Quelques places sont encore disponibles.■



Urbanisme et patrimoine

URBANISME

Rappel de quelques règles



Comment faire votre demande ?

1/ Se renseigner sur les règles d'urbanisme et des risques applicables sur le terrain

2/ Retirer ou télécharger le dossier

3/ Déposer le dossier renseigné

4/ Instruction de votre demande

5/ Réponse : À compter de la réception du dossier complet, le délai d'instruction est de 1 mois pour une déclaration préalable ou d'un certificat d'urbanisme informatif, 2 mois pour un permis de construire pour maison individuelle ou un permis de démolir et de 3 mois pour un permis d'urbanisme ou tout autre permis de construire.

Ces délais peuvent être majorés ou prolongés selon la nécessité de consultation de services extérieurs (Architectes des Bâtiments de France (ABF), Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPNAF...)

6/ Afficher l'autorisation de travaux

Sur le terrain, de façon visible pendant une période continue de 2 mois minimum, et durant toute la durée du chantier.

7/ Les recours

Le délai de recours des tiers court à compter du 1^{er} jour d'affiche pour 2 mois

Le recours du contrôle de légalité de la préfecture du Gard court de la date de réception du dossier par les services pour 3 mois.

8/ Début de travaux

Pour les permis de construire une déclaration d'Ouverture de Chantier doit être déposée en Mairie dès le démarrage des travaux.

9/ Fin des travaux

- Au sens de l'urbanisme dès que les travaux prévus sont achevés une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité de vos Travaux (DAACT) doit être déposée en Mairie une réponse ou un contrôle peut être fait dans un délai de 3 mois à réception de la DAACT. Passé ce délai de 3 mois, vos travaux sont réputés conformes.

Attention, en cas de vente ou autre, vos DAACT peuvent vous être demandées et en cas de non-conformité des travaux peuvent être exigés pour que votre bien soit conforme à vos déclarations.

- Au sens fiscal, dès que les travaux réalisés sont « utilisables » la piscine mais sans la plage, vous habitez la maison mais la clôture n'est pas finie... vous devez déclarer l'achèvement sur votre portail personnel des impôts.■



Petites Cité de Caractère® (PCC)

Depuis décembre 2018 Vénéjan a obtenu la marque « Petites Cités de Caractère® ». Dans le but de mettre en avant le patrimoine et la qualité de vie de notre Village.

Cette marque permet de valoriser notre village auprès des institutions partenaires, Agglomération du Gard Rhodanien, Conseil départemental du Gard qui grâce à cela mettent en lumière les atouts de Vénéjan au travers de leurs actions (presse nationale spécialisée, accueil de groupes...). Pour les hébergeurs et les professionnels du tourisme c'est un gage de qualité vis-à-vis de leur clientèle.



Attention tout de même à l'utilisation de la marque « Petites Cités de Caractère® » et du logo qui ne peuvent pas être utilisés par n'importe qui et n'importe comment (une récente société d'installation de panneau photovoltaïque après notre signalement s'est faite reprendre pour l'utilisation illégale du logo sur son dossier).

Pour plus de renseignements et découvrir d'autres destinations de qualité :
www.petitescitesdecaractere.com ■

Les croix champêtres

Ce patrimoine vernaculaire avait besoin d'un bon rafraîchissement.

« En 1976, dans l'élan de la restauration de la chapelle romane, une équipe d'adolescents du village leur avait offert une cure de jouvence. Aujourd'hui, les voici classées « patrimoine de proximité » en compagnie de pierres, oratoires, lavoirs publics, puits couverts, etc. ».

Notre village compte sept croix champêtres de style et d'origine différents. Nous en avons restauré six fin 2025, car celle de la Grange Soulier a été restaurée en début de mandat par un des descendants de François Bagnols.■



Photos avant/après de la croix de la mairie.

Travaux et sécurité

LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

La gestion des biens communaux revêt un rôle central dans la bonne administration du patrimoine de la collectivité, incluant sa valorisation, son entretien, son amélioration, son embellissement et sa mise aux normes.

La gestion locative des biens communaux a été assurée à travers le suivi des locations, l'accueil des locataires et la réalisation des états des lieux d'entrée et de sortie. Les loyers perçus contribuent directement au financement des projets communaux et participent à l'équilibre budgétaire de la collectivité.

Un état énergétique précis du patrimoine bâti a été établi afin d'identifier les postes les plus énergivores et de proposer des pistes d'amélioration visant à optimiser les dépenses.

Plusieurs opérations de négociation relatives à la vente et/ou à l'acquisition de biens communaux ont eu lieu notamment. L'acquisition des terrains destinés aux jardins communaux constitue une opération emblématique, favorisant la cohésion sociale, le développement d'espaces partagés et la promotion d'initiatives à vocation écologique et conviviale.

La prise en compte des bâtiments et biens communaux contribue à renforcer la qualité de vie, la durabilité du territoire, la valorisation du patrimoine et la maîtrise des dépenses publiques. La gestion rigoureuse et responsable des biens communaux s'affirme ainsi comme un pilier essentiel du développement harmonieux du village. ■



L'ANCIENNE AUBERGE

Après la réhabilitation du rez-de-chaussée, le choix de la destination pour les étages a été plus complexe, un temps envisagé pour des cabinets médicaux les déboires des communes de l'agglomération nous ont fait changer d'avis.

Il restait donc plusieurs hypothèses avec l'option de créer des logements :

- Faire porter le projet par un bailleur, ceux contactés ont déclinés, pas intéressant financièrement,
- Porter nous-même le projet de quelques logements en sollicitant des subventions de l'État et de la Région.

C'est cette dernière option qui a été votée par le conseil municipal, un temps imaginé pour des personnes âgées (ce qui est toujours possible) ces logements se veulent plus « généralistes ». Grâce à l'excellent travail de l'architecte choisi qui a pris en compte toutes les éventualités (y compris l'emplacement pour la pose future d'un ascenseur), nous pourrions offrir 5 logements. (3 T2 et 2 T4) qui permettraient d'accueillir des familles avec enfants (pour l'école) ou des personnes âgées.

La consultation des entreprises est réalisée, les travaux pourraient démarrer début 2026. Le but étant une mise en location dès que possible pour un retour sur investissement dans les meilleurs délais. ■

VOIRIE

CD148A et CD148

Depuis plusieurs années nous poursuivons le Plan de Circulation et de Stationnement et d'Accessibilité (PCSA) qui avait été initié par le cabinet INDDIGO en 2010.

L'objectif était de boucler le village avec des déplacements doux pour les piétons et personnes à mobilité réduite.

15 ans plus tard, nous arrivons au terme de ce plan qui avait commencé par le traitement de la voirie CD148 Route de Bagnols-sur-Cèze du Rond-Point vers le centre. Il s'est poursuivi en 2025 par la liaison Rond-Point /Espace Maurice Fost CD148A chemin de la Passadouire, sur cet aménagement, piétons et vélos peuvent circuler en toute sécurité hors voirie départementale, ces travaux ont été financés par l'État (DETR2023), le Département (Amendes de police 2023) et l'Agglomération du Gard Rhodanien (Fonds de mobilité). ■

Le syndicat intercommunal « Territoire d'Énergie du Gard » (Ex : SMEG30) a complété la sécurisation avec de l'éclairage impasse Rascas Sud et prochainement le long du Pumptrack.

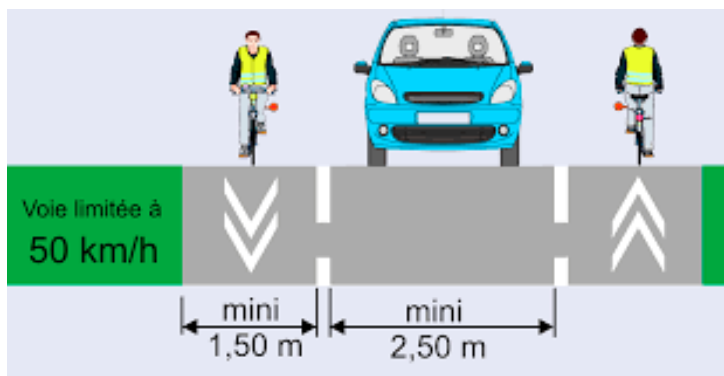
La dernière partie qui concerne le CD148A Route de la Gare arrive enfin, la difficulté sur cette partie vient des réseaux.

Les réseaux secs ont été dissimulés, en même temps le réseau d'eau potable a été rénové il restait en souffrance l'assainissement qui présentait des dysfonctionnements ainsi qu'une gestion plus fine du pluvial.

Néanmoins l'importance financière du projet oblige à le réaliser en deux tranches. Nous sommes en co-maitrise avec le Département puisque qu'il s'agit d'une voirie départementale.

Grâce à nos excellentes relations avec l'UT30 (Unité Territoriale du Gard) nous avons pu obtenir le maximum de financement sur la 1^{ère} tranche (247 743 € sur un plafond de 250 000€). À noter aussi le financement du Fonds de mobilité de l'agglomération du Gard Rhodanien qui englobait le déplacement doux CD148A Passadouïre.

Un coût global pour les deux tranches d'un montant de 1 033 157,28 € pour rénover une voirie sur 700 m, au format CVCB c'est à dire « Chaussée à Voie Centrale Banalisée » avec un profil en V pour mieux gérer les eaux pluviales.



L'appel d'offre a été réalisé sur la globalité des travaux avec une tranche 2 optionnelle qui dépendra du financement par le département (commission probable en avril 2026). Nous pourrions prétendre à l'obtention de 250 000 € sur cette 2^{ème} tranche.

Quelques chiffres :

- Le cheminement doux de Passadouïre : 159 600 € TTC. Études 9 934,93 €, subventions obtenues 90 780 €, nous devrions recevoir 27 810,51 € du FCTVA en 2027, si le taux est inchangé.

- Travaux CD148A : coût des travaux de la tranche 1, 490 604,40 € TTC ; Études 36 135 € ; subvention notifiée 247 743 € du Département.■

SYNDICAT INTERCOMMUNAL TERRITOIRE D'ÉNERGIE DU GARD UN SYNDICAT HISTORIQUE IMPORTANT POUR VENEJAN

Vénéjan est passé en totalité en éclairage LED depuis 2024 ce qui permet de faire des économies non négligeables sur l'ensemble du réseau d'éclairage public du village et permettre de compenser les hausses des tarifs possible.

Territoire d'Énergie du Gard ex SMEG30 (syndicat d'électricité) monte en puissance avec le groupement d'achat d'électricité qui permet de maintenir des tarifs stables.

Sur le même sujet nous avons étudié l'autoconsommation collective, en effet il est possible de produire sur un bâtiment et de consommer sur un autre l'exemple type est celui des ateliers techniques qui disposent d'une toiture permettant d'accueillir des panneaux photovoltaïques mais qui est peu consommateur d'électricité.



La mise en discrétion des réseaux au niveau de l'impasse de la Chapelle est en cours pour mieux valoriser le patrimoine naturel et bâti de ce lieu d'exception.

Depuis 2020, nous déposons chaque année plusieurs fiches projets pour bénéficier au maximum des aides du syndicat avec pour exemple de prise en charge 70 % pour le passage en LED, 100 % pour l'enfouissement, seuls les télécommunications ne sont pas pris en charge. Le prochain dossier concerne la mise en discrétion du chemin de l'Écouvillon, le lancement de l'étude est acté.

Le syndicat a été sollicité dans le cadre du « Fonds Chaleur » pour une étude de faisabilité de géothermie au niveau de l'école mais le coût important rend ce dispositif non réalisable et rentabilisable.■

STATIONNEMENT

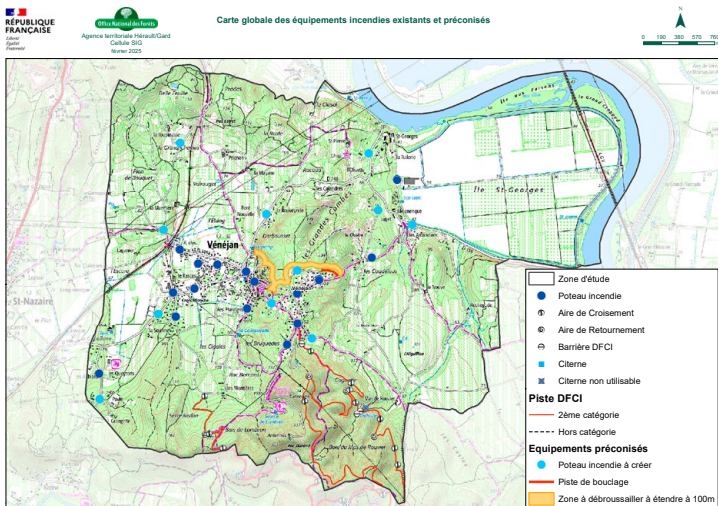
Le PCSA, mentionne aussi le stationnement, des opportunités nous ont permis d'augmenter les places de stationnement : autour de la boulangerie, derrière l'école et prochainement l'aménagement prévu du terrain près du cimetière avec un accès piétons vers la rue du Puits neuf, ce dernier dont le coût serait d'un montant de 31 200 € bénéficie des amendes de police pour 2025 de 18 433,23 €.■



DÉFENDABILITÉ DE LA COMMUNE :

Le risque de feu de forêt en France, s'est accru, du fait non seulement du réchauffement climatique, mais également de la déprise agricole.

Une étude de défendabilité de notre Commune a été lancée en 2024, et ses résultats rendus par l'ONF en mars 2025 ont abouti à la proposition de divers actions et travaux synthétisés sur la carte globale ci-dessous :



Pour l'année 2025, il a été retenu de réaliser 3 nouveaux PEI (Point d'Eau Incendie) là où le réseau d'eau est suffisamment dimensionné, ainsi que la piste de bouclage DECI (Défense Externe Contre l'Incendie), cette dernière afin de protéger l'ensemble des habitations du Plateau contre un feu venant du Nord intervenant par vent dominant (Mistral). Les travaux retenus ont été subventionnés par le Fonds Vert à hauteur de 80 %. Les 3 nouveaux PEI ont été réalisés dès l'été dernier et sont localisés :

- Quartier Grand Chemin,
- Quartier Rouveyrole,
- Quartier du Chemin de la Nouve.■



École Les Colibris

Pour l'année scolaire 2025-2026, 108 enfants sont inscrits à l'école des Colibris répartis en 5 classes :

Bérénice Quillien : PS et MS	Effectif : 20
Ophélie Rivière : GS et CP	Effectif : 21
Sandrine Jouve : GS, CP et CE1	Effectif : 21
Magali Dagani : CE2, CM1 et CM2	Effectif : 23
Isabelle Delfort : CE2, CM1 et CM2	Effectif : 23

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Le prix de la cantine a été modifié en raison de l'augmentation du prix du repas par le prestataire. Les prix de la garderie sont inchangés par rapport à l'année scolaire précédente, seul changement, un tarif exceptionnel pour la garderie du soir pour éviter le grand nombre d'enfants non-inscrits l'année scolaire dernière.

Tarifs des services :

Le repas est à 4,20 €,

Le tarif exceptionnel en cas de non-réservation du repas : 6,30 €,

La garderie du matin est à 1,70 €,

La garderie du soir est à 2,20 €,

Le forfait garderie du matin et du soir est à 3,60 €.

Le tarif exceptionnel de la garderie du soir : 2,50 €.

PRESTATAIRES

Le prestataire API qui fournit les repas est toujours très apprécié des enfants. Certains jours, nous avons plus de 90 enfants inscrits.

Le portail famille ARG avec paiement à la réservation permet de terminer l'année scolaire précédente sans aucune dette.

PERSONNEL COMMUNAL

L'année scolaire dernière a encore été marquée par de nombreuses absences des agents pour raisons médicales (mi-temps thérapeutique, opérations...). La mairie a tout mis en œuvre pour maintenir au mieux le service.

Nous remercions les personnes qui ont été embauchées en tant que contractuelles et le personnel en place qui ont permis d'assurer un service de qualité tant au sein de l'école qu'au niveau de la gestion administrative des services périscolaires.

Un grand merci aussi aux élus qui, souvent au pied levé, ont assuré la continuité des services périscolaires ! ■

Agglomération du Gard Rhodanien

DÉCHETTERIES

À partir du 1^{er} janvier 2026 et pour une période d'essai de 3 mois, les 10 déchetteries du territoire auront un contrôle d'accès. Les personnes pourront télécharger sur leur téléphone et imprimer leur QR code sur leur l'espace usager qui se trouve sur leur facture ou récupérer un badge à la maison de l'environnement à Saint-Nazaire. Ce contrôle va permettre de réguler les flux, d'éviter les abus, de maîtriser les coûts et de pouvoir établir des statistiques sur l'utilisation des déchetteries.

Les usagers auront droit à 36 passages par foyer et par an, avec un maximum de trois passages par jour, à hauteur de 2 m³ par passage. L'accès sera bloqué au 37^{ème} passage.

Pour tout renseignement appelez les services de l'agglomération. Nous vous communiquons cette information, vos réclamations et vos remarques ne sont pas à faire à la mairie mais en envoyant un mail à redevance.incitative@gardrhodanien.fr ■

Depuis le 2 juin 2025 **gratuit !**

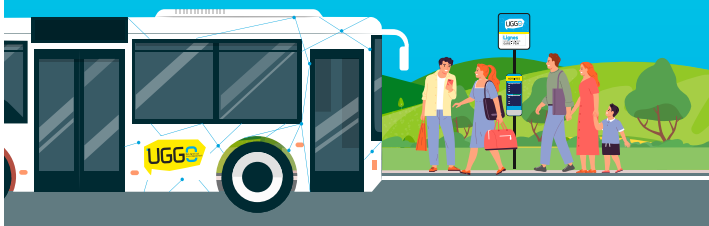
NOUVELLE LIGNE DE BUS

du lundi au samedi - 3 allers-retours par jour

LIGNE 15

À destination de Bagnols-sur-Cèze, cette ligne passe par Vénéjan.

- Codolet
- Chusclan
- Bagnols-sur-Cèze
- Vénéjan
- Saint-Étienne-des-Sorts
- Bagnols-sur-Cèze





Plus d'infos
uggomobile.com



DÉCHETS VERTS

Le prêt de la benne pour les végétaux ne pourra être mise à disposition uniquement les week-ends sur demande préalable par mail à mairie@venejan.fr avec dépose le vendredi après-midi et récupération le lundi matin. Ce service est en priorité dédié aux Vénéjanais qui doivent répondre aux Obligations Légales de Débroussaillage. Les obligations de services comme l'organisation de manifestation par les associations notamment ne permettront pas de rendre ce service en continu sur l'ensemble de l'année.

DECHETTERIE

Ne pas oublier que la déchetterie de Saint-Nazaire est à votre disposition et que le brûlage de déchets verts ou de tout type de déchets est interdit.

Un nouveau système est mis en place dès le 1^{er} janvier 2026, voir p10 de ce bulletin.

ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants est toujours possible le dernier vendredi du mois. Par encombrant, il est question de machine à laver, de canapé ... aucun gravât, déchet vert, matériaux de construction ne seront pris en charge, les agents auront la possibilité de refuser votre demande si les critères ne sont pas respectés ou s'il y a un risque dans la manipulation des déchets.

TRI SELECTIF

Des sacs de tri sont délivrés à la demande à l'accueil de la Mairie, ils sont maintenant numérotés pour assurer un suivi personnalisé du tri que vous réalisez, restez vigilants.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'Agence Communale est déplacée à la mairie depuis début décembre, les horaires restent inchangés : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 11 h 40.

RECENSEMENT

Dès 16 ans, tout jeune Français doit se faire recenser. Une fois cette obligation accomplie, vous recevez une attestation de recensement. Cette démarche permet à l'Administration de convoquer le jeune à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'attestation de recensement doit être présentée lors de certaines démarches telles que l'inscription au baccalauréat par exemple. Cette inscription permet également à l'Administration de procéder à l'inscription d'office sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Ce recensement s'effectue auprès de la mairie. Se munir des documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide,
- Livret de famille à jour,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de s'inscrire sur les listes électorales de la commune. Cette inscription peut être réalisée en Mairie ou en ligne jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin :

> www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396.

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir deux conditions cumulatives :

Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

- Posséder la nationalité française,
- Être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour,
- Jouir de ses droits civils et politiques.

Avoir une attache avec la commune au titre de :

- Son domicile principal,
- Sa qualité de contribuable,
- Sa qualité de gérant de société.

Attention : l'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique mais nécessite une démarche de votre part (sauf pour les jeunes de 18 ans ayant effectué leur recensement à 16 ans dans la même commune).■

2026

Le Maire,
le Conseil
Municipal
et le personnel
communal
vous souhaitent
de joyeuses fêtes
de fin d'année
et vous proposent
de les retrouver
lors de la
cérémonie
des vœux
vendredi 16 janvier
2026 à 19 h
à l'Espace
Maurice Fost.

AGENDA

15 janvier Atelier « Découverte du Tarot »
Évolusens

16 janvier Vœux à la population

17 Janvier Conférence Racines
« Nature du temps »

24 janvier Repair café R.E.VE.

8 février loto Club Lou Souleu

19 février Atelier « Découverte
de la communication authentique et
bienveillante » Évolusens

14 mars La Saint-Patrick l'Assos

15 mars Elections municipales

19 mars Atelier « Initiation aux réflexes
archaïques » Évolusens

21 mars Repair café R.E.VE.

22 mars Elections municipales

16 avril Atelier « Initiation à ma réflexologie
plantaire » Évolusens

18 avril Repair café R.E.VE.

3 mai Rencontre chorales Teelgo

24 mai Challenge Francis Galtier
La Boule Vénéjanaise

7 juin L'œnobalade Comité des fêtes

19 juin Fêtes des écoles Sou des écoles

En juin Les Soirées musicales de Culture,
Art et Patrimoine à Vénéjan

24 juin Balade de Gicon Loisirs Culturels
et Sportif avec le R.E.VE.

26 et 27 juin La Bodega L'Assos

4 juillet Fête des 20 ans Teelgo